Image not found or type unknown

Locataire de maison troglodyte

Par **marjomatt**, le **08/05/2014** à **11:10**

bonjour
je suis depuis 1ans et demi locataire d'une maison troglodyte, la cours ce trouve en bord de falaise, il n y a aucune sécurité.
il y a 3jours une pierre aussi grosse qu une basquet est tombe de 5 metre de haut !
je vous laisse imaginer les dégâts si nous avions été en dessous.
quel sont mes droits face a mon propriétaire qui me dit que le grillage de sécurité coute 10 000euros et qu'il n'est pas obliger de le faire?
Merci d avance pour vos réponses.
Marjorie

Par **moisse**, le **08/05/2014** à **17:22**

Bonjour,
Un grillage n'arrêtera jamais un gros bloc qui se détacherait, ou un plafond qui s'effondre
C'est le risque bien connu et malheureusement parfois réalisé des maisons troglodytes comme on les rencontre au bord de Loire en Anjou.
Car il s'agit de calcaire, pierre hautement friable.
Vous pouvez toujours mettre en demeure votre bailleur de procéder à des travaux de sécurisation, tant de la cour que des parois.
En cas de refus vous ne pourrez que, soit quitter les lieux, soit l'attraire devant le tribunal de grande instance avec l'assistance obligatoire d'un avocat, sans certitude de prospérité.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés